

## LES MILICES CHIITES ET L'ÉTAT EN IRAK

### Entre intégration et autonomisation

**Flavien BOURRAT**

*Chercheur Maghreb – Moyen-Orient à l'IRSEM*

**Alexandre d'ESPINOSE DE LACAILLERIE**

*Assistant de recherche à l'IRSEM*

## RÉSUMÉ

Un ordre milicien de type nouveau prolifère actuellement dans le monde arabe, et plus particulièrement en Irak. Ce phénomène, même s'il a des racines anciennes, résulte de l'affaiblissement de l'État central et de la délitescence de l'appareil militaro-sécuritaire. La montée en puissance des Unités de mobilisation populaire irakiennes (Hashd Sha'abi), initialement conçues comme le fer de lance de la lutte contre l'État islamique, interroge sur leurs statuts institutionnels et l'étendue de leur champ d'action, alors que leur mission a été remplie avec succès et que se pose désormais la question de leur insertion ou de leur démobilisation. Les craintes que suscite en Irak, comme dans la région, la perspective d'un ancrage durable d'une armée parallèle d'obédience chiite au service des intérêts de l'Iran, à l'instar du Hezbollah libanais, doivent être relativisées. En effet, les spécificités propres à la communauté chiite irakienne comme à sa représentation politico-sécuritaire, limitent d'autant les possibilités d'instrumentalisation de ces milices par le régime de Téhéran.

## SOMMAIRE

Introduction : la prolifération des milices dans le monde arabe.....	2
Le phénomène milicien : un ancrage ancien en Irak.....	3
Quels statuts institutionnels et quels champs d'action pour les milices chiites ?.....	4
Le rôle de l'Iran : les limites d'une instrumentalisation .....	6
Conclusion.....	7

## INTRODUCTION : LA PROLIFÉRATION DES MILICES DANS LE MONDE ARABE

La plupart des États arabes modernes, hormis les monarchies de la péninsule Arabique dont la construction obéit à un autre modèle, se sont construits, indépendamment de la nature de leurs régimes, autour d'un socle constitué par les forces armées et les services de sécurité. Seules détentrices de l'usage de la violence légitime, à l'extérieur comme à l'intérieur du territoire national, les armées – à l'exception du Liban – sont parvenues à conserver ce rôle majeur jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle quand bien même elles s'étaient progressivement éloignées de la gestion du pouvoir politique là où elles étaient à l'origine de la mise en place de ce dernier. Certes, la notion de milice n'était pas inconnue auparavant dans la région. Il pouvait s'agir soit de forces prétoriennes davantage dévolues à la protection du dirigeant et de son entourage qu'à celle des institutions et de la nation, soit de services d'ordre attachés à un parti, comme auparavant en Irak<sup>1</sup>, ou, dans une forme beaucoup plus informelle, de bandes de semi-délinquants mobilisées par le pouvoir en place (*Baltagis* en Égypte, *Chabbiya* en Syrie) pour faire le coup de force contre des mouvements de contestation comme cela a pu être observé lors des révolutions arabes. Mais dans tous ces cas de figure, les structures concernées agissaient sous les ordres et le contrôle de l'État.

Les bouleversements stratégiques dans le monde arabe, déclenchés à la suite de l'intervention américaine en Irak de 2003 et amplifiés par les soulèvements de 2011, ont remis en cause ce monopole de l'usage de la violence légitime. L'effondrement de l'État central et la délitescence de l'appareil militaro-sécuritaire qui en ont résulté dans certains pays entraînés dans un processus de guerre civile, comme en Irak et en Libye, ont débouché, avec certes des nuances importantes d'un cas de figure à l'autre, à l'émergence puis à la montée en puissance d'un ordre milicien qui s'est soit substitué – en Libye –, soit surimposé – en Irak – aux forces armées et de sécurité nationale<sup>2</sup>. De plus, dans un contexte marqué par des symptômes d'affaiblissement, voire de désintégration des cadres étatiques et nationaux, mais aussi de recomposition des élites dirigeantes, on a pu assister à un phénomène de militarisation de la société<sup>3</sup>. En effet, la légitimité militaire acquise sur le terrain par des groupes armés paraétatiques confère à ces derniers une légitimité politique d'autant plus confortée qu'elle a les moyens de faire usage de la force. Ces unités combattantes d'un nouveau genre deviennent par ce biais des acteurs sécuritaires, mais aussi politiques, voire économiques et sociaux. Le problème est que de telles structures, au départ non institutionnelles, viennent combler un vide laissé par l'affaiblissement ou la destruction du cadre moderne de l'État-nation, dans un contexte où ce dernier se voit durablement fragilisé par des forces centrifuges et des antagonismes politiques, régionaux ou sectaires.

Le cas irakien, à travers le devenir des Unités de mobilisation populaire (Hashd Sha'abi), milices à dominante chiite engagées à partir de 2014 dans la lutte contre l'État islamique (EI), constitue un exemple particulièrement significatif du développement de l'ordre milicien. Se pose dès lors la question de son devenir sachant que la menace à laquelle il était censé faire face a disparu ou ne subsiste qu'à l'état résiduel. En particulier, ces milices, qui ne sont pas homogènes, ont-elles vocation à se réinsérer pour partie dans la vie civile, à intégrer l'appareil de défense étatique irakien et se fondre dans une armée de conscription recréée à cet effet ? À l'inverse, doivent-elles conserver une forme d'autonomie institutionnelle et opérationnelle au risque d'apparaître comme une garde prétorienne au service du pouvoir ou d'une de ses composantes ? Cette dernière hypothèse réveille en Irak même et dans la région, outre le risque de créer ou conforter un système régalien dual et hybride, le spectre d'un nouveau Hezbollah construit et agissant sur le modèle de son homologue libanais au profit de l'activisme et de l'influence iraniens.

1. Loulouwa al-Rachid, « Irak : la malédiction du trop-plein partisan », *Confluences Méditerranée*, n° 98, 2016/3, p. 131-132.

2. Selon Hervé Maupeu, citant David Francis, on peut distinguer les « milices civiles de première génération des milices de seconde génération. Les premières sont des groupes paramilitaires opérant sous le contrôle de l'État, alors que les autres opèrent dans une situation d'État faible et donc souvent en dehors de la tutelle des gouvernants ». On peut dès lors considérer que les milices chiites irakiennes se situent dans une troisième catégorie, à cheval entre les deux précitées. Hervé Maupeu, « Milices », in Benoît Durieux, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Frédéric Ramel (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, 2017 ; David J. Francis, *Civil Militia, Africa's intractable security menace?*, Aldershot, Ashgate, 2005.

3. Celle-ci se définit par des mobilisations populaires aboutissant à la formation de structures militaires para ou non étatiques et s'inscrivant dans un contexte de fragmentation ou d'affaiblissement des forces armées régulières.

## LE PHÉNOMÈNE MILICIEN : UN ANCRAGE ANCIEN EN IRAK

Le phénomène milicien n'est pas nouveau en Irak, même s'il s'est généralisé avec l'intervention américaine en 2003, qui a entraîné en réaction la constitution de milices chiites hostiles à la présence militaire étrangère. Parmi celles-ci, on peut citer l'Armée du Mahdi, menée par Moqtada al-Sadr ou encore la milice pro-iranienne Faylak Badr (Corps Badr), qui, depuis l'Iran, a pénétré les provinces de Wasit et Diyala pour aller combattre les troupes américaines<sup>4</sup>. C'est durant ces mêmes années que l'Armée du Mahdi a connu ses premières divisions. La milice de Moqtada al-Sadr était en effet formée par différents groupes armés dont les chefs locaux obéissaient à des logiques locales et régionales propres, loin des visées nationales et anti-confessionnelles de leur leader. En 2006, lorsque Moqtada al-Sadr a demandé à sa milice de stopper les attaques contre les Américains, Qais al-Khazali<sup>5</sup> et son frère Layth al-Khazali ont décidé de faire scission et de former avec l'aide du bras armé des Pasdarans iraniens – la Force al-Qods –, la milice Asaib ahl ul-haqq (Ligue des justes).

L'année 2014 constitue un tournant pour le champ milicien irakien. La montée en puissance de l'État islamique et la débâcle de l'armée irakienne lors de la prise de Mossoul en juin fait l'effet d'une onde de choc au sein de la population irakienne. Le 13 juin 2014, l'ayatollah Ali al-Sistani émet une *fatwa*, appelant tous les Irakiens à prendre les armes pour défendre leur patrie « face au terrorisme ». Dès lors, des dizaines de milliers d'Irakiens, pour la plupart de jeunes chiites, rejoignent le front pour aller combattre l'État islamique. Afin de contrôler et d'encadrer cet élan populaire, le gouvernement décide de créer le 15 juin les Unités de mobilisation populaire (Hashd Sha'abi). Loin de former une organisation homogène, ces dernières sont composées de plusieurs dizaines de milices et sont traversées par des dissensions et des rivalités. Leurs effectifs sont alors estimés à environ 100 000 combattants, répartis en 67 groupes différents dont près de 40 seraient affiliés à Téhéran<sup>6</sup>. Au sein de ces milices, les combattants sont majoritairement chiites mais sont rejoints par quelques groupes paramilitaires, soit chrétiens, comme la Brigade de Babylone, soit sunnites, ces derniers représentant près de 8 % de l'ensemble des Hashd Sha'abi<sup>7</sup>.

Sur le terrain, les Unités de mobilisation populaire vont jouer un rôle important, même si elles ne combattent jamais seules et coopèrent avec les forces armées irakiennes, voire avec les forces aériennes occidentales engagées au sein de la coalition internationale. Les Hashd Sha'abi vont notamment participer à la défense de la ville d'Amirli en août 2014, et à la reconquête des provinces de Dyala et de Babil la même année. Elles reprennent en 2015 les villes de Tikrit et de Ramadi, puis de Fallujah en 2016. Au sein de cette « mosaïque milicienne », trois groupes armés se distinguent par leur poids militaire et leur efficacité. Ce sont, dans l'ordre d'importance, l'organisation Badr, la Ligue des justes et le Kataeb Hezbollah. Elles ont toutes pour point commun leur proximité idéologique avec la République islamique d'Iran.

L'organisation Badr est née en Iran en 1982 sous le nom de Faylak Badr<sup>8</sup> (corps Badr). Elle est à ses débuts le bras armé du Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (SCIRI) dont elle s'éloigne dans les années 2000 en raison du rapprochement de ce dernier avec les Américains. En 2003, elle prend le nom de Tanzim Badr (organisation Badr). Soutenue à la fois par l'Iran et par le gouvernement irakien, l'organisation Badr est considérée aujourd'hui comme la milice la mieux équipée sur le plan militaire. Elle dispose de drones, d'hélicoptères, de chars M1 Abrams et de lance-roquettes antichar AT4<sup>9</sup>. Si le soutien logistique iranien à travers la province de Diyala constitue une aide importante, la majorité de ses fonds provient néanmoins du gouvernement irakien. L'implantation des grandes figures de l'organisation Badr dans les sphères politiques irakiennes, comme la nomination en 2010 de son chef Hadi al-Amiri au poste de ministre des Transports, ou de Mohammed Ghabban, ministre de l'Intérieur de 2014 à juillet 2016, a permis à cette milice chiite de bénéficier de la majorité des fonds distribués par le gouvernement<sup>10</sup>.

La Ligue des justes, issue d'une scission avec l'Armée du Mahdi en 2006 et dirigée par les frères Al-Khazali, est une milice connue pour son hostilité à l'égard de Moqtada al-Sadr. La Ligue des justes a passé une alliance politique avec

4. Camille Verleuw, « Le chiisme paramilitaire », *Sécurité globale*, ESKA, 2017/2, n° 10, p. 35-157.

5. Qais al-Khazali est l'ancien bras droit de Moqtada al-Sadr au sein de l'Armée du Mahdi, et le fondateur de la milice Asaib ahl ul-haqq.

6. Hebatalla Taha, Clément Therme, *Les Groupes chiites en Irak : enjeux nationaux et dimensions transnationales*, Institut français des relations internationales (IFRI), 2017.

7. *Ibid.*

8. Gilles Chenève, *Panorama de l'Irak contemporain*, Éd. du Cygne, 2017.

9. Juliette Tantot, *L'Organisation Badr en Irak, l'ancrage étatique d'une milice pro-iranienne*, GRIP, 8 mai 2018.

10. *Ibid.*

Nouri al-Maliki en 2010, qui avait pour but d'enrayer l'influence de Moqtada al-Sadr dans la région de Bassorah<sup>11</sup>. Très proche de Téhéran, grâce à qui sa milice a été formée, la Ligue des justes a envoyé des hommes combattre en Syrie.

Formée en 2003 par les Pasdarans, le Kataeb Hezbollah apparaît comme l'organisation paramilitaire la plus secrète. Dirigée par Abou Mahdi al-Muhandis, l'organisation disposerait, selon ses dires, de près de 30 000 hommes. Son but serait, d'après Camille Verleuw, de « s'opposer à toute velléité irakienne de construire un État totalement indépendant de l'Iran ».

Si elle n'apparaît pas comme une milice d'obédience iranienne, la Brigade de la paix (Saraya al-salam) de Moqtada al-Sadr constitue un groupe important dans la « mosaïque milicienne ». Bien qu'elle ait été formée pour défendre les lieux saints du chiisme, Moqtada al-Sadr a refusé d'envoyer ses combattants en Syrie, répondant ainsi défavorablement à l'appel de l'Iran.

## QUELS STATUTS INSTITUTIONNELS ET QUELS CHAMPS D'ACTION POUR LES MILICES CHIITES ?

### Le flou juridique des milices chiites irakiennes

Les élections du 12 mai 2018 sont venues consacrer politiquement la victoire militaire des Hashd Sha'abi engagés contre l'État islamique depuis 2014. Avec près de 47 sièges sur 329 au parlement irakien, l'Alliance du Fatah, menée par Hadi al-Amiri, est devenue la seconde force politique après la liste de Moqtada al-Sadr. Fortes de cette victoire, les milices chiites peuvent désormais se prévaloir d'une légitimité populaire, tant auprès de la population irakienne que des acteurs internationaux. Sur le plan institutionnel, et grâce au soutien de Nouri al-Maliki, les milices chiites, comme l'organisation Badr, étaient déjà implantées au sein de l'appareil d'État irakien : Hadi al-Amiri a été ministre des Transports de 2010 à 2014, Mohammed Salem al-Ghabban<sup>12</sup> ministre de l'Intérieur de 2014 à 2016, et Qassem al-Araji ministre de l'Intérieur à partir de 2017. Les victoires militaires de l'organisation Badr sur l'État islamique lui ont permis de conforter son influence sur le territoire irakien, notamment dans la région de Dyala<sup>13</sup>. Cette région située au nord-est de Bagdad, frontalière de l'Iran et peuplée d'une majorité de sunnites, est ainsi devenue une place forte de la milice chiite. Cette implantation leur a permis en outre d'exercer un contrôle politique, sécuritaire et économique sur la région, notamment à travers la mise en place de taxes récoltées aux *checkpoints* et le contrôle des échanges commerciaux entre les deux frontières.

Fortes de cette victoire, les milices chiites peuvent désormais se prévaloir d'une légitimité populaire, tant auprès de la population irakienne que des acteurs internationaux. Or, il paraît encore difficile d'appréhender la place institutionnelle des Hashd dans le jeu politique irakien. Si certains décrets et lois sont venus préciser leur statut, ce dernier demeure flou et ambivalent. La *fatwa* de Sistani en juin 2014, où il appelle les jeunes Irakiens à prendre les armes, est venue apporter une caution religieuse à cette mobilisation populaire. On parlera ici de « jihad volontaire » ou de « jihad para-légal »<sup>14</sup>, mais la teneur spontanée de cet appel n'apporte pas de précision sur le statut juridico-institutionnel de ces milices. Néanmoins, deux jours après la *fatwa* de Sistani, le gouvernement de Nouri al-Maliki était venu y apporter un cadre institutionnel en créant le corps des Unités de mobilisation populaire, sans toutefois apporter de précision quant à leur place ou à leur rôle au sein de l'appareil d'État. En février 2016, le Premier ministre Abadi a adopté l'Ordre exécutif 91, faisant des Hashd un corps « militaire indépendant », membre à part entière de l'armée irakienne, qui, tout comme le service de contre-terrorisme irakien, sera placé sous l'autorité du Premier ministre<sup>15</sup>. Promulgué par Abadi, le décret du 8 mars 2018 reconnaît aux milices irakiennes les mêmes droits et privilèges qu'aux forces armées conventionnelles, notamment en ce qui concerne l'attribution de ressources financières. L'ensemble de ces mesures n'est pourtant pas venu clarifier le statut des milices irakiennes,

11. Camille Verleuw, « Le chiisme paramilitaire », *op. cit.*

12. Mohammed Salem al-Ghabban est un homme politique irakien qui a rejoint l'opposition au régime de Saddam Hussein en 1981. À partir de 2006, il commence à s'impliquer en politique et, en 2014, il devient député puis entre très vite au gouvernement où il est nommé ministre de l'Intérieur. En 2017, il devient conseiller du « bureau politique » des Hashd Sha'abi.

13. Kirk H. Sowell, *Badr at the Forefront of Iraq's Shia Militia*, Carnegie Endowment for Peace, août 2015, <https://carnegieendowment.org/sada/61016>.

14. Entretien avec Loulouwa al-Rachid, 9 juillet 2018.

15. « According to Office Order 91, the PMF "will be an independent military formation and a part of the Iraqi armed forces, and linked to the general commander of the armed forces". The commander of Iraq's armed forces is its prime minister » (Bill Roggio et Amir Toumaj, « [Iraq's prime minister establishes Popular Mobilization Forces as a permanent 'independent military formation](#) », *FDD's Longwar Journal*, 28 juillet 2016).

ces dernières restant dans une posture ambivalente. Elles cumulent en effet la double casquette d'acteur étatique et paraétatique, ayant à la fois un pied à l'intérieur et à l'extérieur de l'État irakien.

## La question de la démobilisation et de la réintégration

Les milices chiites ont donc su tirer de nombreux gains de leur victoire contre l'État islamique. Toutefois, l'effondrement de ce dernier, avec la reprise de Mossoul en janvier 2017, pose pour ces dernières la question de l'après-État islamique. Il convient ici de distinguer parmi ces milices celles qui se sont formées de manière spontanée après la *fatwa* de l'ayatollah Sistani, et celles qui possèdent un ancrage historico-militaire plus profond. Cette distinction se fonde sur la question de la finalité stratégique de l'intervention. Pour les milices dites « spontanées », la finalité de l'intervention sur un plan théorique est claire : la défense du pays, du peuple irakien et des lieux saints du chiisme<sup>16</sup> et, par extension, l'élimination de l'État islamique. Ainsi, avec la fin de la lutte contre ce dernier, la logique voudrait que ces milices soient démobilisées et/ou intégrées à des structures de sécurité et de défense rattachées à l'État. L'idée d'une autonomisation de ces milices dites « spontanées », apparaît cependant peu probable. La première raison tient au fait de leur nombre (plus d'une cinquantaine) et de leur hétérogénéité. Ensuite, l'autonomisation d'un tel corps ne manquerait pas de déboucher sur une prolifération anarchique d'organisations armées.

La question de la finalité de l'intervention pour la deuxième catégorie de milices est autrement plus complexe. Ces groupes paramilitaires ayant été fondés avant l'apparition de l'organisation jihadiste, leur existence n'est donc pas subordonnée à la disparition de ce dernier. Toutefois, il convient de distinguer parmi ces milices « historiques », d'un côté celle incarnée par Moqtada al-Sadr, et de l'autre, celles affiliées à Téhéran. Moqtada al-Sadr a toujours affirmé sa volonté de voir les milices démobilisées ou intégrées aux forces de sécurité étatiques après la fin des combats contre l'État islamique et ce afin de ne pas concurrencer l'État irakien dans ses prérogatives régaliennes. La question des milices en lien avec l'Iran ajoute à cette complexité. Ces dernières bénéficient en effet d'un ancrage historique solide et de liens privilégiés avec Téhéran, ce qui leur a permis d'acquérir un nouveau statut politico-militaire. Il est donc peu probable de les voir renoncer à leurs nouveaux champs d'action et leviers d'influence. Afin de justifier leur maintien dans le jeu politique irakien, les milices chiites comme l'organisation Badr, la Ligue des vertueux ou Kataeb Hezbollah ont décidé, tout comme le Hezbollah libanais l'avait fait dès sa création en 1985, d'investir l'ensemble des sphères de l'espace public irakien : politique, économique, sociale et culturelle.

## La comparaison avec le Hezbollah libanais et les Pasdarans iraniens

Les Hashd Sha'abi semblent donc suivre la même trajectoire militaro-politique que le Hezbollah libanais au moment de sa création. Pour de nombreux acteurs politiques, à l'intérieur et surtout à l'extérieur de l'Irak, cette similitude avec le Parti de Dieu et aussi avec le Corps des gardiens de la révolution (Sepah-e-Pasdaran) iraniens, vigoureusement dénoncée, dévoile la montée en puissance d'une armée parallèle au service des intérêts de Téhéran. Dans les faits, on retrouve nombre de points communs aux trois organisations. En premier lieu, tout comme sa composante armée, la Résistance islamique au Liban, qui s'était adjointe un appendice socio-politique, le Parti de Dieu, les Hashd Sha'abi se sont dotés d'un organe politique, l'Alliance du Fateh, laquelle dispose désormais d'une place importante au sein du parlement irakien avec 47 sièges. Dans le contexte libanais, le Hezbollah a constitué une vitrine socio-politique censée lui assurer un soutien populaire le plus solide possible. En retour, le Parti de Dieu s'est imposé comme un acteur politique de premier plan permettant à la Résistance islamique de s'assurer que certaines lignes rouges ne seraient pas dépassées, la plus importante étant celle du désarmement. De fait, il y a de grandes chances que l'Alliance du Fateh en Irak suive les pas du Hezbollah en devenant le garde-fou des Hashd mais aussi leur relai politique.

Autre point commun, les aspects socio-culturels et éducatifs ne sont pas négligés. Cette stratégie renvoie en quelque sorte aux théories gramsciennes de l'« hégémonie culturelle », où la lutte politique menée dans le champ culturel se déplace de la société politique à la société civile dans le but de conquérir l'hégémonie<sup>17</sup>. En décembre 2016, les Hashd

16. La *fatwa* de Sistani appelait les « citoyens [...irakiens] en capacité de prendre les armes et de combattre les terroristes, à défendre leur pays, le peuple et les lieux saints en rejoignant volontairement les forces de sécurité ».

17. Fabio Frosini, « Hégémonie : une approche génétique », *Actuel Marx*, PUF, 2015/1, n° 57, « Antonio Gramsci ».

ont mis en place l'université Shuhada réservée aux membres des Unités de mobilisation populaire<sup>18</sup>. Cet établissement entend être une « porte d'entrée vers la science pour les moujahidines des Hashd, ce qui leur permettra de devenir des cadres actifs dans la construction de l'Irak du futur<sup>19</sup> ». En parallèle, la Ligue des vertueux a décidé de fonder un syndicat étudiant, al-Hachd al-jami'i, inspiré par le modèle iranien et destiné à regrouper les étudiants des différentes universités irakiennes. L'objectif de ce syndicat est de créer un esprit de mobilisation autour des Hashd Sha'abi, en « assistant les Hashd sur le plan logistique, de l'université aux terrains de bataille ». Et d'ajouter qu'il vise à éduquer « les étudiants sur les plans culturel et idéologique<sup>20</sup> ». Les Kataeb Hezbollah, eux, défendent un « jihad intellectuel et culturel » visant à protéger la nation irakienne contre les agressions extérieures qui menacent l'identité du pays<sup>21</sup>.

Sur le plan économique, les milices chiites ne sont pas en reste, puisqu'elles entendent réitérer l'expérience iranienne du *Jihad-e Sazandegi* (Jihad de la construction), qui reposait sur la mobilisation volontaire des Gardiens de la révolution, engagés dans la reconstruction du pays après la guerre Iran-Irak<sup>22</sup>. Cette expérience sera renouvelée par le Hezbollah libanais qui fondera, en 1987, le Jam'iyyat mu'assasat jihad al-bina al-inma'iyya (Association de l'institution développementale pour l'effort de construction). Les Hashd, à l'image de leurs homologues iranienne et libanaise, entendent donc s'investir dans la reconstruction de l'Irak post-EI. Elles participent à la reconstruction des routes et des infrastructures dans la région de Bassorah et de Bagdad. En outre, les richesses de l'État irakien tirées de la rente pétrolière constituent une véritable opportunité pour les milices chiites, qui pourraient se voir confier un certain nombre de chantiers afin d'accélérer le processus de reconstruction, ce qui conforterait un peu plus leur rôle d'acteur social<sup>23</sup>. À travers l'organisation Shuhada Ahl al-Haq<sup>24</sup> (Les Martyrs de la vérité), qui vise à subvenir aux besoins des familles des combattants tués au combat, la Ligue des vertueux s'inscrit dans les pas du Hezbollah libanais qui, dès 1982, avait mis en place une structure identique, Mu'assasat al-chahid (la Fondation du Martyr).

Au-delà de ces nombreuses convergences attestées, la comparaison présente cependant des limites lorsqu'on tient compte des contextes nationaux. En premier lieu, le pluralisme et la diversité de la population chiite irakienne, tout comme leur traduction en une représentation politique diversifiée et une galaxie milicienne plurielle, sont un obstacle majeur à la constitution d'une réplique irakienne du Hezbollah. De même, l'absence d'une figure charismatique et d'un leadership puissant tel qu'incarné par Hassan Nasrallah au Liban, fragilise d'autant cette comparaison. L'autre grande différence entre les milices irakiennes et le Hezbollah est le ressort que constitue la désignation de l'ennemi comme source de légitimité auprès de la population. Israël constitue à cet égard le catalyseur historique de la milice chiite libanaise, permettant à cette dernière, au nom de la menace israélienne, de passer outre le désarmement des milices stipulé par l'accord de Taëf en 1990. Or, dans le cas irakien, ce catalyseur, à savoir l'État islamique, est très affaibli, même si la peur du jihadisme sunnite reste prégnante au sein de la population chiite. Enfin, si les milices chiites constituent *de facto*, comme les Pasdarans iraniens, une armée parallèle bénéficiant d'un cadre légal, elles ne peuvent prétendre disposer du même poids. Les Gardiens de la révolution n'ont pu naître et se développer que dans un contexte radicalement différent. Depuis leur création, ils constituent en effet une institution centrale d'un régime idéologiquement marqué existant sous une forme politico-théocratique (tutelle du juriste religieux – *velayat-e faqih*), fortement centralisé et tenu en main aux niveaux politique et sécuritaire, caractéristiques qui sont absentes de l'Irak actuel.

## LE RÔLE DE L'IRAN : LES LIMITES D'UNE INSTRUMENTALISATION

Les Unités de mobilisation populaire, même si on consent parfois à leur reconnaître un rôle important dans l'éradication de l'EI du fait, entre autres facteurs, qu'elles aient été appuyées par la Force al-Qods sous le commandement du général des Pasdarans iraniens Qassem Soleimani, sont le plus souvent dénoncées comme une cinquième colonne iranienne par de nombreux protagonistes à l'intérieur du pays (sunnites et kurdes) comme à l'extérieur (pays du Golfe, Turquie, Israël, États-Unis). Si la quasi-totalité des milices « historiques » sont en effet affiliées de près ou de loin à l'Iran, toutes n'ont pas le même agenda politique ou militaire. Certaines ont fait clairement le choix de Téhéran,

18. Hebatalla Taha et Clément Therme, *Les Groupes chiites en Irak*, op. cit.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. Tamer Badawi, *Iran's Economic Leverage in Iraq*, Carnegie, mai 2018.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

comme par exemple le groupe irakien Harakat Hezbollah al-Nujaba qui est une émanation de la Ligue des vertueux, et dont la mission se focalise sur la défense des lieux saints chiites en Syrie<sup>25</sup>. Dirigé par Akram al-Kaabi, ce dernier a fait allégeance en 2015 au Guide suprême iranien, Ali Khamenei, affirmant qu'il était prêt à renverser le gouvernement irakien si une « autorité religieuse » le lui demandait<sup>26</sup>. D'autres, pour moins radicales qu'elles soient dans leurs déclarations officielles, entretiennent des liens étroits avec la République islamique, telle l'organisation Badr dirigée par Hadi al-Amiri. Enfin, les milices regroupées autour de Moqtada al-Sadr revendiquent au contraire leur nationalisme et leur refus de toute forme d'ingérences étrangères, à commencer par celles de l'Iran. Cela n'a pas empêché Moqtada al-Sadr de s'allier le 13 juin 2018 à Hadi al-Amiri en vue de former une majorité gouvernementale. Dans les faits, les positions exprimées par la majorité des acteurs politiques et sécuritaires irakiens en matière de nationalisme n'ont guère de sens, car elles ne changent pas la réalité des rapports de force et s'inscrivent principalement dans des démarches politiciennes et opportunistes<sup>27</sup>. Pour autant, des sentiments anti-iraniens existent, en particulier au sein des courants sadriste et séculariste.

Dans la réalité, le régime de Téhéran influe sur l'appareil d'État irakien par l'intermédiaire des anciens responsables jadis exilés en Iran et présents notamment au sein du parti Al-Da'wa, mais aussi auprès des grands commandants de milice. À ce titre, un responsable aussi puissant que Hadi al-Amiri est obligé d'en référer préalablement à Téhéran s'agissant de démarches politiques ou diplomatiques qu'il souhaite entreprendre. En même temps, l'Iran est contraint de gérer le pluralisme des courants chiites, qui sont loin de lui être tous soumis, ce qui complique ses démarches et peut limiter sa marge de manœuvre. Le pouvoir iranien perçoit les Hashd comme un levier important parmi les vecteurs d'influence dont il dispose en Irak, ce qui explique les mises en garde prononcées par le Guide Khamenei contre toute tentative d'affaiblir ces milices. Pourtant, à supposer que l'Iran veuille voir émerger une version irakienne du Hezbollah, la multiplicité des milices composant les Hashd Sha'abi et les divergences pouvant exister entre leurs différents « parrains » politiques, rendent pour le moins aléatoire la réalisation d'un tel projet. Ces obstacles ont contraint le général Qassem Soleimani, soutien actif de l'Alliance du Fateh de Hadi al-Amiri, à effectuer de fréquents déplacements durant la campagne des législatives de mai 2018 pour convaincre – sans succès apparent – ce dernier à s'allier à l'ancien Premier ministre Nouri al-Maliki afin d'isoler le bloc dirigé par Moqtada al-Sadr.

Pour autant, l'Iran, qui est le premier partenaire économique et commercial de l'Irak, où il dispose d'importants relais au sein de l'*establishment* politique mais aussi religieux, n'a pas intérêt à jouer la surenchère dans le contexte international actuel, qui ne lui est pas favorable. Plutôt que de créer un clone de la République islamique à Bagdad, l'intérêt de Téhéran est de maintenir le *statu quo* actuel en évitant que le pouvoir irakien évolue dans un sens contraire à ses intérêts fondamentaux. La dynamique qu'il projette sur l'Irak semble donc s'inscrire dans une double démarche : l'une, par le haut, qui vise ses « clients » au sein de la classe politique, l'autre, par le bas, qui investit le champ social par le biais des milices, permettant ainsi de renforcer l'assise politique des forces pro-iraniennes.

## CONCLUSION

La fin présumée de l'État islamique, si elle n'affaiblit pas leur légitimité, vient fermer les portes de la justification, pour les milices chiites irakiennes, de détenir un pouvoir exorbitant au sein du système politico-militaire. Le rôle de gardien du temple qu'elles s'étaient attribué après leur victoire semble difficile à poursuivre et à justifier auprès de la population. Même si la menace du salafisme jihadiste (que les Iraniens désignent par « takfiriste ») n'est pas éteinte, les milices chiites irakiennes ne peuvent plus prétendre défendre la population contre un ennemi extérieur vaincu sur le terrain. Désormais, sur quels fondements les milices chiites entendent-elles s'appuyer pour inscrire leur légitimité dans le temps ? La question de l'extériorité de l'ennemi posée par la fin de l'État islamique fait encore débat et comme l'écrit Loulouwa al-Rachid, la défaite de l'EI signifie-t-elle « la défaite du terrorisme, ou celle de l'insurrection sunnite qui ne cesse depuis 2003 [...] ou tout simplement la défaite des sunnites d'Irak?<sup>28</sup> ». Une chose est certaine : tant que l'État irakien restera faible, la question des milices ne sera pas réglée, et cette équation vaut pour les autres pays de la région confrontés à un affaiblissement, sinon un effondrement de l'État et du cadre national.

25. Fiche thématique de l'OFPPA sur les milices chiites en Irak, 15 avril 2016, accessible en ligne [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/6\\_didr\\_irak\\_les\\_milices\\_chiites\\_ofpra\\_15042016.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/6_didr_irak_les_milices_chiites_ofpra_15042016.pdf).

26. *Ibid.*

27. Entretien avec Loulouwa al-Rachid.

28. Loulouwa al-Rachid, *L'Irak après l'État islamique : une victoire qui change tout ?*, Notes de l'IFRI, juillet 2017.

Géographe de formation, Flavien Bourrat est chercheur Maghreb – Moyen-Orient à l'IRSEM. Ses recherches portent notamment sur le rôle et la place des armées et des appareils de sécurité dans le fonctionnement des États et des sociétés du monde arabe, sur les fragmentations territoriales, la sécurisation des frontières et les interventions militaires étrangères dans la région ANMO, ainsi que sur les évolutions politico-sécuritaires au Maghreb. Il a été chef du bureau Maghreb Proche et Moyen-Orient à la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense. Il est également chercheur au Centre euromaghrébin de recherches et d'études stratégiques (CEMRES) dans le cadre de l'initiative « 5+5 Défense » en Méditerranée occidentale. Il enseigne les enjeux stratégiques du monde arabe contemporain à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

Contact : [flavien.bourrat@irsem.fr](mailto:flavien.bourrat@irsem.fr)

Alexandre d'Espinose de Lacaillerie, assistant de recherche à l'IRSEM de mai à juillet 2018, est étudiant au Département d'études arabes du Caire (DEAC).